

République Française
Département Haute-Corse
Commune de FURIANI

Séance du 11 avril 2023

DCM N° 2023-24

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	23
Date de la convocation		
05/04/2023		
Date d’Affichage		
12/04/2023		

L’an deux mil vingt-trois

Et le 11 avril

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

19 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, FICO Aurélie.

8 Membres absents excusés (procurations) :

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René
MME MALAFRONTÉ Christine a donné procuration à MME UGOLINI Nuria
M. FABRIZI Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel
M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie-Christine
M. GIAFFERI Michael a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique
M. SIMONI Pierre-Baptiste a donné procuration à M. BATTESTI Gilles
MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline
M. MARTEL Enzo a donné procuration à MME FICO Aurélie

2 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. LECA Jean-Louis.

Madame BERTOLUCCI Marie-Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Le Maire indique aux Conseillers Municipaux qu’il laisse la parole à Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2^{ème} adjointe au Maire, afin qu’elle présente le compte administratif 2022. BUDGET PRINCIPAL : Compte Administratif 2022.

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 qui se détaille ainsi :

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de Fonctionnement 2022 : 6 802 294.46 €
- Dépenses de Fonctionnement 2022 : 6 660 864.47 €
- Résultat sur réalisations de Fonctionnement de l’exercice 2022 : 141 429.99 €
- Excédent de Fonctionnement 2021 reporté en 2022 : 1 979 532.96 €
- **Résultat cumulé de Fonctionnement : 2 120 962.95 €**

2) SECTION D’INVESTISSEMENT

- Recettes d’Investissement 2022 : 1 337 642.94 €
- Dépenses d’Investissement 2022 : 1 454 866.05 €
- Résultat sur réalisations d’Investissement de l’exercice 2022 : - 117 223.11 €
- Solde positif 2021 reporté en 2022 : 474 080.52 €
- **Solde d’investissement de l’exercice : + 356 857.41 €**
- Restes à réaliser Dépenses (RAR) : 63 316.85 €
- Restes à réaliser Recettes (RAR) : 138 819.43 €
- **Résultat cumulé Section Investissement : + 432 359.99 € (avec RAR)**

.....

Elle rappelle que le Compte Administratif de la Commune est en tout point identique au Compte de Gestion de Madame la Comptable du SGC BORGIO.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal, conformément l'article L 2121-14 du CGCT, nomme président de séance Monsieur Louis POZZO DI BORGIO. Le Maire quitte la séance.

OUI l'exposé de la 2^{ème} adjointe et après en avoir délibéré, hors la présence de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à 2 ABSTENTIONS et 23 voix POUR.

APPROUVENT

- le Compte Administratif 2022.

AUTORISENT

- le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

A l'issue du vote, le Maire entre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI

